

République Française	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n°2025.34 Du 16 juin 2025</b>		
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.			
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	<b>Objet : Modification du tableau des effectifs</b>			
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	<b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b>			
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	<b>Vu</b> le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,			
Pour : 32 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Vu</b> la délibération n°2025.24 du Conseil municipal de La Celle Saint Cloud du 18 mars 2025 relative à la précédente mise à jour du tableau des effectifs de la Ville,			
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	<b>Vu</b> l'avis favorable de la Commission des finances – affaires générales – vie économique – commerce du 27 mai 2025,			
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Dominique PAGES Mohamed KASMI	<b>Vu</b> les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines approuvée par le Comité technique le 15 décembre 2020,			
<u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	<b>Considérant</b> qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,			
	<b>Considérant</b> les différents mouvements des effectifs, les changements de filière, les avancements de grade et les recrutements intervenus depuis mars 2025,			
	<b>Considérant</b> en conséquence, la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs,			
	<b>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</b>			
	A l'unanimité des membres présents et représentés,			
	<b>Approuve</b> les suppressions et créations des postes à temps complet ci-dessous :			
	Suppression de postes		Création de postes	
	1 poste	Adjoint technique principal 1ère classe	1 poste	Adjoint technique
	1 poste	Technicien principal de 2ème classe	1 poste	Technicien principal de 1ère classe
	1 poste	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste	Adjoint administratif principal de 1ère classe
	1 poste	Technicien	1 poste	Technicien principal de 2ème classe
	1 poste	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 poste	Adjoint d'animation principal de 1ère classe
	1 poste	Rédacteur principal de 2ème classe	1 poste	Rédacteur principal de 1ère classe
	1 poste	Adjoint technique	1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe
	1 poste	Adjoint technique	1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe
	1 poste	Adjoint technique	1 poste	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE				

Absents ayant donné pouvoir :  
 Françoise ALBOUY  
 pouvoir à Sylvie d'ESTEVE  
 Nathalie PEYRON  
 pouvoir à Valérie LABORDE  
 Carmen OJEDA-COLLET  
 pouvoir à Jean-François BARATON  
 Stéphane MICHEL  
 pouvoir à Jean-François THOMAS  
 Marie-Pierre DELAIGUE  
 pouvoir à Olivier BLANCHARD

Absents :  
 Geneviève SALSAT

1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste	Adjoint technique principal de 1ère classe
1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste	Adjoint technique principal de 1ère classe
1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste	Adjoint technique principal de 1ère classe
1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste	Adjoint technique principal de 1ère classe
1 poste	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste	Auxiliaire de puériculture de classe normale
1 poste	Agent social principal de 2ème classe	1 poste	Agent social principal de 1ère classe

**Dit** que le tableau des effectifs de la commune sera modifié en conséquence.

**Adopte** le tableau général des effectifs en prenant en compte les modifications mentionnées.

**Dit** que la modification du tableau des effectifs de la commune s'appliquera à compter du caractère exécutoire de celui-ci.

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents afférents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

**Dit** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.



Le Maire,

Olivier DELAPORTE

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.*

*Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :*

- *de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)*
- *ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.*